



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20220307-BECCLO_2022_027-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, M. Didier REY.

**OBJET : RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN CHARGE DE MISSION
CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL**

Cette délibération vise à créer un poste de chargé(e) de mission Contrat d'Objectif Territorial au sein du pôle environnement.

La CCLO a signé un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME pour la mise en œuvre de ses ambitions en matière de transition énergétique et écologique, sur une durée de 4 ans. Le chargé de projet aura pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Contrat d'Objectif Territorial, ainsi que le développement et le soutien de projets intercommunaux pour l'atteinte des objectifs d'amélioration définis conjointement avec l'ADEME au démarrage du Contrat.

C'est ainsi qu'en référence au code général de la Fonction publique, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de recruter** un agent contractuel de niveau A de la fonction publique territoriale pour 1 an à compter du 4 avril 2022 dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service,
- **de conclure** un contrat à durée déterminée à temps complet (35 h/mois),
- **de prévoir** la rémunération sur la base de l'indice brut 444 – indice majoré 390 se rapportant au cadre d'emploi des attachés, ainsi que le régime indemnitaire s'y rattachant
- **d'autoriser** son Président à signer le contrat ainsi que les prolongations et les avenants s'y rapportant.
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice Laurent

Patrice LAURENT

